



RÉFORME DES RETRAITES : UN PROJET INJUSTE ET INUTILE QUE NOUS DEVONS FAIRE ÉCHOUER !

- ➔ **Report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans.**
- ➔ **Accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.**
- ➔ **Mise en œuvre le premier septembre 2023 pour les générations nées à partir de 1961.**

Si nous ne stoppons pas le gouvernement, les conséquences seront graves pour l'ensemble des salariés dont les agents public, même ceux en service actif (liés aux conditions d'exercice de leurs missions) qui devront aussi travailler deux ans de plus. Inutile de préciser que l'extension de la pénibilité au-delà des services actifs a été balayée d'un revers de main. Cette réforme présentée le 10 janvier 2023 est la plus brutale depuis celle menée sous le mandat de Nicolas Sarkozy, en 2010 (l'âge légal était alors passé de 60 à 62 ans).

Elle va engendrer inévitablement la baisse du niveau des pensions.

Finie la surcote pour les trimestres cotisés entre 62 et 64 ans. Quant à la « garantie » d'un minimum de pension à 1200 euros, ce n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes.

Vous avez dit carrière complète ? La mise en œuvre de la réforme Touraine, qui a programmé un allongement progressif de la durée de cotisation nécessaire pour partir à taux plein, sera accélérée. Alors que cette durée de cotisation devait atteindre quarante-trois ans en 2035 pour les personnes nées à partir de 1973, ce sera le cas dès 2027 pour les personnes nées à partir de 1964.

Les futurs « bénéficiaires » du dispositif carrières longues devront eux aussi travailler plus longtemps !

Elle va peser sur l'emploi des jeunes et sur ceux n'étant plus en emploi avant leur retraite.

Repousser l'âge de départ à la retraite, c'est freiner les jeunes dans leur accession à l'emploi. Le besoin d'effectifs supplémentaires par exemple au sein de la Fonction publique est pourtant bien réel, et aux Finances publiques avec son cortège de suppressions d'emplois... on sait bien ça !

Quant aux seniors, les entreprises françaises ont l'habitude de se séparer prioritairement de leur personnel expérimenté qui se retrouvera avec des périodes de chômage allongées (avec une réforme réduisant la durée d'indemnisation), voire au RSA (avec une réforme imposant des conditions drastiques). Aujourd'hui, plus de la moitié des salariés de plus de 55 ans ne sont déjà plus en emploi ! Ce n'est pas la publication d'un « index pour valoriser les bonnes pratiques », sans sanction, qui y changera grand-chose.

Rien ne justifie cette réforme car le système de retraites par répartition n'est pas en danger.

Les comptes des retraites ne sont pas déficitaires, le système était même excédentaire en 2021 et 2022. Mais c'est sous la pression du gouvernement que le Conseil d'orientation des retraites (COR) a jugé cette embellie « provisoire ». Pour y arriver, le COR a tout simplement changé sa méthode de projections et révisé à la baisse ses hypothèses de croissance de la productivité et à la hausse le niveau de chômage !

C'est donc une réforme dogmatique, ne reposant sur aucun fondement si ce n'est celui de paupériser toujours plus les fonctionnaires et salariés pour laisser la place belle à la finance (plus de 80 milliards € de dividendes distribués en France en 2022, de l'argent, il y en a) !

La CGT défend un droit à la retraite par répartition, une retraite à taux plein pour tous les salariés dès 60 ans, avec les moyens de vivre dignement, avec prise en compte des années d'étude.

Pour cela, il faut par exemple augmenter les salaires, développer l'emploi stable et qualifié (notamment dans la Fonction publique), cesser les exonérations de cotisations patronales, hausser le taux de cotisation et atteindre l'égalité femmes-hommes.



Ne nous laissons pas voler notre droit à une bonne retraite !

 **En grève et manifestations intersyndicales et interprofessionnelles le jeudi 19 janvier 2023**

**Ensemble nous sommes fort.es,
Ensemble nous pouvons gagner l'abandon de cette contre-réforme !**

